

BUREAU INTERNATIONAL D'EDUCATION

**LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION
(1990-2000)**

RAPPORT NATIONAL DU RWANDA

**PAR LE MINISTERE DE L'EDUCATION
KIGALI, AVRIL 2001**

II

ABREVIATIONSIII.IV.V. **MINEPRISEC : Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire**

MINESUPRES : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture

VI. **MINEDUC : Ministère de l'Education**

MIJESPOC : Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture

MINALOC : Ministère de l'Administration locale et des Affaires sociales

UNR : Université National du Rwanda

KIST : KIGALI Institute of Science, Technology and Management

KIE : KIGALI Institute of Education

KHI : KIGALI Health Institute

ISAE : Institut Supérieur d'Agriculture et de l'Elevage

IRST : Institut de Recherche Scientifique et Technologique

CNE : Conseil National des Examens

IMPRISCO : Imprimerie Scolaire

CNRU : Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO

CNDP : Centre National de Développement des Programmes

TTC : Teachers Training Colleges

STE : Science et Technologie Élémentaire

DGDPE : Direction Gestion et Développement du Personnel Enseignant

IGE : Inspection Générale de l'Education

CFJ : Centre de Formation des Jeunes

CERAI : Centre d'Enseignement Rural et Artisanal Intégré

CEFE : Compétences Economiques par la Formation en Entrepreneuriat

CCDFP : Centres Communaux de Développement et de Formation
PermanenteCPDFP : Centres Préfectoraux de Développement et de Formation
Permanente

NB. La commune est devenue le District et la Préfecture est devenue la Province après la restructuration administrative actuelle.

III

TABLE DES MATIERES**VII.****VIII. ABREVIATIONS****IX. INTRODUCTION**

CADRE JURIDIQUE

X. POLITIQUE SECTORIELLE**XI. PRINCIPALES REFORMES ACTUELLES**

STRUCTURE ET GESTION

MATIERES ET CONTENUS

STATISTIQUES

FORMATION PROFESSIONNELLE

EDUCATION NON FORMELLE

CONCLUSION GENERALE

BIBLIOGRAPHIE

ORGANIGRAMME DU MINEDUC

P.1**P.2****P.2****P8**

P11

P.14

P21

P25

P27

P32

P.33

P.34

RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION AU RWANDA (1990-2000).

I. INTRODUCTION

La Décennie 1990-2000 coïncide dans notre pays avec des périodes de grande instabilité politique marquées par la guerre et les massacres de 1990 à 1993, du génocide et des massacres politiques de 1994, de la période des urgences de 1995 à 1998 et de la fin des urgences et le début de la phase de développement en 1999. Au début des années 1990, le pays commençait à appliquer un programme d'ajustement structurel qui a été interrompu suite à la guerre. Cette dernière ainsi que le terrible génocide et les massacres politiques de 1994, ont paralysé l'économie, détruit et dévasté la plupart des infrastructures et équipements, neutralisé les institutions socio-économiques, et décimé les cadres dans tous les secteurs.

L'Economie d'un pays a toujours besoin d'une main-d'oeuvre qualifiée à tous les niveaux, du secteur traditionnel au secteur des services. Afin de relever le défi de sa croissance, le secteur de l'emploi a besoin d'une élévation du niveau d'éducation, seule susceptible de soutenir durablement la modernisation et la diversification des modes de culture et des systèmes de production. Mais que ce soit au niveau du primaire, secondaire ou supérieur de l'éducation, les qualifications sont faibles et les besoins considérables. Cela est dû à la situation particulière qu'a connue le pays en 1994. Les principales contraintes sont : la faible capacité en matière d'élaboration des politiques sectorielles et de leur exécution ; le manque de ressources naturelles; les conditions macro-économiques fragiles (dette, déficit, dépendance des aides extérieures...); le transport coûteux suite à l'enclavement du pays ainsi que la faible capacité institutionnelle . En effet, les différents Gouvernements qui se sont succédés dans le passé comptaient beaucoup sur les aides extérieures et l'assistance technique étrangère au lieu de développer les institutions et les systèmes. Or ces assistances techniques étaient indifférentes aux besoins locaux à long terme. La conséquence a été le manque de personnel local qualifié : manque de techniciens professionnels moyens en agriculture, en élevage, en technologie et en gestion auquel il faut ajouter le taux élevé d'analphabétisme. Le génocide de 1994 a ramené le pays plusieurs décennies en arrière dans le domaine des ressources humaines . La situation actuelle exige donc la formation du personnel qualifié et son redéploiement dans tous les secteurs y compris le secteur privé. C'est pourquoi le Rwanda s'est donné comme orientations générales en matière de développement des ressources humaines : l'éradication de l'analphabétisme, la formation des personnes capables de planifier , de bien gérer le système économique et les services publics , l'amélioration des capacités nationales en matière de recherche scientifique et technologique , le renforcement de l'enseignement des Mathématiques, des Sciences, et des Langues officielles (Kinyarwanda, Français, Anglais) et l'adaptation des filières de la formation à la demande du marché d'emploi. Ces orientations sont contenues dans la Politique Sectorielle de l' Education à moyen et à long termes.

A moyen terme, les efforts sont concentrés sur l'éducation de base pour tous, avec la participation des parents et/ou de leurs associations ; la formation initiale et continue à tous les niveaux (primaire, secondaire, supérieur); la formation intensive des enseignants... Dans la perspective de renforcer la formation des cadres en technologie,

ingénierie et gestion un accent particulier sera mis sur la formation professionnelle et technique. En matière de formation professionnelle et des métiers, le public - cible principal est constitué des élèves qui abandonnent l'école secondaire afin de leur donner des savoir-faire appropriés. De tels programmes visent notamment les jeunes et les femmes. En effet, la population rwandaise d'après génocide est constituée en majorité par les jeunes et les femmes. L'enseignement des sciences est renforcé au secondaire. Pour la formation accélérée des enseignants, il a été procédé à la mise en place des institutions de formation des enseignants et un recrutement d'enseignants qualifiés à l'étranger. est effectué en attendant les lauréats de la formation sur place. Certaines écoles techniques secondaires seront transformées en « polytechnics » ou en « Collèges techniques ». Les jeunes techniciens seront encouragés à promouvoir l'auto - emploi. Il est prévu la mise sur pied d'un système de micro - crédits auquel ils auront facilement accès.

II. CADRE JURIDIQUE

La loi organique no 1/1985 du 25 Juin 1985 sur l'Education Nationale de la République Rwandaise et la loi no 14/1985 du 29 Juin 1985 portant organisation de l'Enseignement Primaire, Rural et Artisanal intégré et Secondaire réajustées par la loi no 048/1991 du 25 Octobre 1991 continuent à être la référence du système éducatif rwandais . Le réajustement de 1991 ramène la durée du primaire de 8 à 6 ans avec deux cycles au lieu de trois : le premier cycle d'alphabétisation qui va de la 1^{ère} année à la 3^{ème} année et le deuxième cycle d'enseignement général allant de la 4^{ème} année à la 6^{ème} année. Le troisième cycle d'initiation aux métiers fut supprimé et à partir de l'année scolaire 1991-1992, il a été procédé à la suppression progressive des 8^{ième} et 7^{ième} années.

Compte tenu des changements intervenus dans le pays, cette législation est lacunaire et n'est plus adaptée au contexte actuel. C'est pourquoi toutes ces lois sont en train d'être révisées afin d'y introduire des principes nouveaux dont le partenariat, participation des parents, le mérite et l'excellence, la décentralisation, etc. La révision et l'harmonisation des programmes d'enseignement primaire et secondaire de 1996 a déjà introduit le tronc commun au secondaire comme plate-forme de préparation à toute spécialisation dans les sections.

III. POLITIQUE SECTORIELLE DE L'EDUCATION

3.1. Les principales faiblesses du système éducatif rwandais

- Insuffisance d'enseignants en nombre et en qualité à tous les niveaux
- Faible capacité d'accueil à tous les niveaux
- Carte scolaire mal répartie au niveau du territoire national
- Manque de personnel qualifié au niveau de l'administration centrale et des services décentralisés
- Insuffisance et inadaptation du matériel didactique et du mobilier scolaire,
- Manque d'équipements notamment pour l'enseignement des sciences et de la technologie
- Infrastructures détruites ou défectueuses et non encore réhabilitées, ne répondant pas aux normes pédagogiques
- La faillite morale et culturelle du système éducatif
- Erosion de l'autorité de l'enseignant et dépréciation de ce métier avec des salaires et conditions de travail peu motivant

- Législation scolaire lacunaire et par endroit dépassée
- Structure de suivi, de contrôle et d'inspection pédagogique inopérante
- Insuffisance de manuels scolaires
- Faible efficacité interne (taux élevé d'échec, de redoublement et d'abandon et manque de récupération des exclus) et externe (mauvaise performance des lauréats).

3.2. Mission du MINEDUC

1. Former un citoyen libéré de toute sorte de discrimination, d'exclusion et de favoritisme ;
2. Contribuer à la promotion de la culture de la paix et mettre l'accent sur les valeurs rwandaises et universelles de justice, de paix, de tolérance, de respect des droits de la personne humaine, de solidarité et de démocratie ;
3. Dispenser une éducation intégrale de l'homme sur le plan moral, intellectuel, social, physique et professionnel par la promotion des compétences et aptitudes individuelles au service de la reconstruction nationale et du développement durable du pays ;
4. Promouvoir la science et la technologie ;
5. Inculquer à la population rwandaise, l'amour du travail bien fait, l'esprit de rigueur et la priorité du mérite ;
6. Doter le pays des ressources primaires nécessaires et suffisantes à chaque étape de son développement ;
7. Développer chez le Citoyen rwandais l'autonomie de penser, l'esprit patriotique, le sens civique et l'ouverture sur le monde ;
8. Eliminer toutes les causes et obstacles qui handicapent l'éducation de la fille à tous les niveaux et l'implication des femmes - cadres dans le système.

3.3. Les principaux objectifs :

3.3.1. Préscolaire :

Créer les conditions favorables nécessaires au développement de l'éducation préscolaire. Un centre expérimental des activités pré - scolaires (CEAPS) sera établi dans chaque Province pour assurer efficacement l'encadrement et les conditions pédagogiques des établissements préscolaires publics et privés.

Le Gouvernement va appuyer les opérateurs et les collectivités pour le bon fonctionnement et la gestion d'écoles maternelles privées ; leur fournira les règlements et textes légaux régissant l'éducation préscolaire, les programmes d'enseignement, les enseignants qualifiés et l'appui de l'inspection de l'éducation.

3.3.2. Enseignement primaire :

Assurer aux enfants rwandais les besoins éducatifs fondamentaux, au minimum, permettre à chaque enfant d'acquérir les apprentissages de base.

3.3.3. Enseignement secondaire :

- Assurer aux élèves des connaissances de base notamment en science, mathématiques et informatique ;
- Les préparer à la vie active ;
- Les préparer aux études du niveau supérieur auxquelles ils pourront éventuellement accéder.

L'objectif primordial du Gouvernement est de mettre en œuvre *un système d'enseignement secondaire* diversifié et performant, avec des programmes, des modes d'instruction, d'apprentissage et de gestion de la connaissance et des examens, modernisé et mis à jour et à la hauteur des critères internationaux, répondant aux besoins du marché du travail et au développement national.

Pour améliorer la *qualité* et l'*efficacité* du sous secteur, il faudra :

- encourager le secteur privé à étendre ses activités ;
- collaborer plus étroitement avec les Communautés ;
- revoir et améliorer les critères de sélection à l'entrée de chaque cycle du secondaire de façon qu'ils soient plus *équitable*s et *transparent*s ;
- faire des inspections fréquentes ;
- assurer la formation continue et un appui pédagogique aux enseignants ;
- faire une évaluation interne et externe ;
- Créer un environnement favorisant la motivation des enseignants :
 - révision du plan de carrière ;
 - amélioration des conditions du travail ;
 - renforcement du soutien pédagogique et du système d'information et de communication efficace ;
 - renforcement du leadership des écoles secondaires et l'amélioration de leur organisation.
- promouvoir l'éducation des filles à tous les niveaux (sensibiliser les parents, les femmes et les filles en partenariat avec les bailleurs).
- réviser les programmes ;
- enseigner les langues officielles ;

3.3.4. Education spéciale :

Après la guerre et le génocide, il y a eu une augmentation importante du nombre de personnes ayant besoin d'un encadrement spécial. Il est donc impératif d'assurer aux handicapés les mêmes opportunités à l'éducation que les autres enfants en ce qui concerne l'accès, la chance de continuer l'éducation et le droit à l'emploi après leurs études. Où c'est possible, les jeunes handicapés seront intégrés dans le système éducatif régulier. Pour répondre à leurs besoins et attentes, le Ministère de l'Education va :

- développer des programmes scolaires et extra - scolaires adaptés aux handicaps des bénéficiaires
- intégrer ces programmes dans les Ecoles Normales en vue d'apprendre à fournir aux écoles, des matériels scolaires et pédagogiques requis et aux futurs enseignants, les notions de base de l'éducation spéciale et les méthodes d'identification chez les enfants ayant besoin d'encadrement spécial.

Le secteur de l'Education mettra en place des lois qui rendent obligatoire l'Education des Enfants handicapés.

3.4. Principales contraintes à ces objectifs et les actions envisagées

3.4.1. Assurer l'éducation à tous les rwandais

Contraintes : - contribution des parents très limitée ;
 - infrastructures insuffisantes ;
 - culture, obstacle à la scolarisation des filles ;
 - capacité faible de financement par l'Etat ;
 - système d'internat qui limite l'accès au secondaire et au supérieur ;
 - éducation spéciale, éducation continue et éducation préscolaire non encore compris par la population.

Actions : - céder progressivement la gestion des internats aux privés ;
 - création d'un fonds prêt - bourses d'études ;
 - construire au moins une école secondaire par district ;
 - sensibiliser les parents

3.4.2. Améliorer la qualité de l'enseignement

Contraintes :
 - insuffisance de ressources humaines compétentes ;
 - insuffisance de ressources financières ;
 - programmes inadaptés ;
 - structure de contrôle inopérant ;
 - législation non actualisée et lacunaire ;
 - surpopulation des classes ;
 - insuffisance de matériel didactique ;
 - manque de motivation des enseignants.

Actions :
 - créer l'Inspection générale de l'Education
 - recruter un personnel qualifié au Centre National de Développement des Programmes (CNDP) et équiper ce dernier ;
 - revoir les programmes et la législation scolaire ;
 - équiper et recruter un personnel qualifié pour le Centre National des Examens (CNER) ;
 - assurer la formation initiale et continue des Enseignants ;
 - créer des Instituts Supérieurs Pédagogiques et des Ecoles Normales ;
 - mettre sur pied des mécanismes de motivation des enseignants ;
 - rendre disponibles le matériel didactique et les manuels scolaires...

3.4.3. Promouvoir l'enseignement de la science et de la formation technique et professionnelle

Contraintes :

- insuffisance d'établissements d'enseignement des sciences, technique et professionnel ;
- manque de laboratoires et d'équipements ;
- insuffisance d'enseignants qualifiés ;
- absence d'une structure d'orientation ;
- secteur privé peu développé.

Actions :

- recruter un personnel compétent chargé de l'orientation scolaire au sein du CNER ;
- construire au moins une école des sciences, une école technique et une école professionnelle par province et les équiper ;
- former les enseignants.

3.4.4. Promouvoir le multilinguisme dans le pays

Contraintes :

- manque d'équipements et de matériels didactiques appropriés
- insuffisance d'enseignants de langues qualifiés.

Actions :

- introduire l'enseignement des 3 langues officielles dès la 1^{ère} année primaire et faire du Français et de l'Anglais, des langues d'enseignement à partir de la 4^{ème} année primaire ;
- créer un Centre d'apprentissage des langues ;
- équiper les écoles de manuels et matériels didactiques appropriés à l'enseignement des langues ;
- développer les échanges d'étudiants avec les pays limitrophes pour l'apprentissage des langues ;
- organiser des cours intensifs de langue pour enseignants ;
- renforcer les cours de méthodologie des langues dans les écoles secondaires pédagogiques.
-

3.4.5. Promouvoir une éducation intégrale, respectueuse des droits de l'homme et adaptée à la situation du pays.

Contraintes :

- le génocide et les massacres ont déchiré le tissu social ;
- le développement des anti - valeurs.

Actions :

- revoir les textes légaux et réglementaires ;
- revoir et adapter continuellement les programmes scolaires, spécialement (Histoire, Education Civique et morale, Religion, Langues, Sciences humaines)...

3.4.6. Inculquer à tous l'importance de l'environnement, de la santé et de l'hygiène des individus ainsi que la nécessité de protéger la vie et le milieu

Contraintes :

- la population rwandaise n'est pas sensibilisée aux valeurs de l'environnement et à l'importance de la santé et de l'hygiène ;
- insuffisance de moyens de protection de la santé et de l'environnement.

Actions :

- introduire dans les programmes d'enseignement spécialement dans certaines disciplines telles que la Géographie et la Biologie, les concepts liés à l'environnement et à la santé ;
- vulgariser à travers les conférences, les débats, les revues spécialisées, les causeries éducatives, les stratégies et actions visant la protection de l'environnement et de la santé.

3.4.7. Améliorer la capacité de planification, de gestion et d'administration de l'Education

Contraintes :

- insuffisance de personnel qualifié ;
- manque de structure de collecte de données de base ;
- insuffisance de moyens matériels et financiers.

Actions :

- revoir la carte scolaire en vue de sa rationalisation ;
- réviser et actualiser la législation scolaire;
- rendre effectif la décentralisation;
- disponibiliser les données sur le système éducatif;
- élaborer les plans de financement de l'Education et mobiliser les fonds nécessaires à l'exécution de ces plans.

3.5. Financement de l'Education

Le financement de l'Education continuera à être lié à la croissance économique nationale.

Les contraintes que le contexte macro-économique va exercer sur le budget de l'éducation exigeront non seulement l'appui financier continu des bailleurs de fonds, mais aussi une nouvelle stratégie budgétaire pour l'enveloppe allouée à ce secteur de la part de l'Etat.

La stratégie comprendra une utilisation plus rationnelle et efficace des ressources au sein du système et des Etablissements, liée à la participation des bénéficiaires et l'implication de tous les partenaires.

Afin de pouvoir développer l'éducation aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif, le Gouvernement renforcera son appui au secteur éducatif privé, particulièrement dans l'enseignement secondaire où l'engagement des Associations des Parents et des Confessions Religieuses est déjà très estimable.

La nouvelle stratégie de financement du secteur sera basée sur des principes directeurs dont les suivants :

- partenariat avec les communautés, ONG's, organisations volontaires, églises et Associations des Parents ;
- participation des bénéficiaires dans le financement de l'éducation (implication des Communautés villageoises et du quartier dans la construction, la gestion et la supervision de leurs propres écoles ;
- encouragement du secteur privé ;
- introduction des mesures de recouvrement des coûts et privatisation de l'Enseignement supérieur ;

Le Gouvernement rwandais a placé l'Education parmi ses priorités et le budget y alloué est en progression : de 17,0% en 1999, il atteint 19,1% en 2001.

IV. PRINCIPALES REFORMES ACTUELLES

Après le génocide et les massacres politiques de 1994, une redéfinition des orientations de l'éducation s'est avérée nécessaire pour essayer d'éradiquer à jamais toutes les sources du mal qui ont jusqu'ici gangrené la société rwandaise. En vue d'adapter l'enseignement à la nouvelle situation socio - politique générée par la rentrée massive d'une grande partie de la population rwandaise provenant des différents pays, le système rwandais connaît depuis 1995 une période de restructuration profonde. La Conférence sur la politique et la planification de l'Education au Rwanda du 24 au 27 Avril 1995, a permis de dégager la volonté politique d'harmoniser les points de vue sur les grandes orientations, les stratégies et les programmes prioritaires du nouveau système éducatif rwandais. Il fallait également prendre en compte l'échec de l'éducation qui a conduit notre pays au génocide. Pour ce faire, une restructuration du système éducatif rwandais était à opérer : une Nouvelle Politique Sectorielle a été adoptée et de nouvelles structures ont été mises en place. Il s'agit notamment :

- de l'Inspection Générale de l'Education (IGE) ;
- du Centre National de Développement des Programmes (CNDP) ;
- du Conseil National des Examens (CNER) ;
- de la Division chargée de l'Education spéciale ;
- de la Division chargée de l'Education continue

- de la Direction chargée de la Gestion et du Développement du Personnel Enseignant (DGDPE)

(voir Organigramme du MINEDUC p.34)

4.1. Attributions du CNER :

Le CNER est chargé de :

- répondre à la responsabilité relative aux examens officiels du degré primaire et secondaire au Rwanda ;
- élaborer et diffuser les règlements régissant lesdits examens et toute formalité y afférente ;
- organiser et administrer les examens en toute transparence et équité ;
- délivrer les certificats et diplômes aux candidats qui ont réussi ;
- orienter les élèves performants, compte tenu de leurs aptitudes, dans différents établissements scolaires ou instituts et dans des sections ou facultés appropriées ;
- mettre en pratique les instructions et décisions du Conseil d'Administration ;
- établir en conformité avec la loi, l'équivalence des certificats et diplômes délivrés à l'étranger avec ceux délivrés au Rwanda ;
- se concerter avec les responsables chargés du développement des Curricula ainsi que les inspecteurs scolaires dans le domaine des programmes.

Le Conseil d'Administration est chargé de :

- élaborer une politique générale saine relative aux examens officiels du degré primaire et secondaire au Rwanda ;
- approuver les instructions relatives aux examens et toute autre information y afférente ;
- prendre des mesures contre ceux qui transgressent la loi et ceux qui ne respectent pas les instructions relatives aux examens ;
- approuver les certificats et diplômes des candidats qui ont réussi ;
- approuver le projet budgétaire du CNER et assurer le suivi et l'évaluation de la gestion de son patrimoine.

4.2. Attributions du CNDP :

- Conception, élaboration, production, expérimentation et diffusion des programmes d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et d'enseignement secondaire général, pédagogique, technique et professionnel conformément à la politique nationale de l'Education ;
- Conception, élaboration, production, expérimentation et diffusion des guides pour enseignants et des manuels scolaires pour enseignants et pour élèves ;
- Evaluation des programmes, des guides, des manuels scolaires et des méthodes d'enseignement ;
- Promotion, conception et construction des matériels didactiques autres que les manuels scolaires ;
- Recherches et études sur les aspects qualitatifs de l'enseignement ;
- Conception et proposition des réformes, révisions et adaptations des programmes, des manuels scolaires et innovation des méthodes d'enseignement ;
- Détermination des normes quantitatives et qualitatives des manuels et autres équipements pédagogiques à produire ou à commander ;

- Avis sur les documents, les manuels scolaires et autres matériels didactiques ;
- Relations avec les institutions de recherche pédagogique et les maisons d'édition ;
- Participation à l'établissement des besoins en matière de formation continue des enseignants du primaire et du secondaire ;
- Participation à la détermination et à l'articulation des structures et de la législation scolaires de tous les niveaux d'enseignement ;
- Participation à la définition des critères d'orientation scolaire.

4.3. Attributions de l'IGE :

- Assurer l'inspection de l'ensemble des structures de l'éducation pour faire respecter la politique éducative, la législation scolaire et les autres décisions du Ministère de l'Education ;
- Evaluer le système éducatif formel par le contrôle administratif, pédagogique et financier ;
- Donner conseil aux enseignants, aux autorités scolaires, aux élèves et aux parents ainsi qu'aux autres intervenants dans les domaines de la pédagogie, de l'administration et de l'éducation en général ;
- Participer activement aux différentes formations initiales et continues organisées à l'intention des enseignants et des élèves en collaboration avec les Directions chargées des différents niveaux d'enseignement, de la Direction chargée du développement du personnel enseignant et du Centre National de Développement des Programmes ;
- Participer à la définition des programmes d'enseignement, à leur expérimentation et à celle de manuels et des méthodes d'enseignement ;
- Mener toute étude susceptible de contribuer à l'amélioration administrative et pédagogique du système éducatif.

4.4 ATTRIBUTIONS DE LA DGDPE :

- recruter le personnel enseignant en concertation avec les directions de l'enseignement primaire et secondaire ;
- effectuer les promotions, les transferts et les sanctions sur proposition ou en concertation avec les directions primaire et secondaire ou inspection générale chacun en ce qui le concerne ;
- faire la gestion des dossiers des enseignants ainsi que leurs salaires ;
- coordonner le perfectionnement des enseignants ;
- contrôler le calcul des salaires et de la gestion du personnel enseignant dans les Provinces.

4.5. FORMATION DES ENSEIGNANTS

Pour résoudre le problème de l'insuffisance d'Enseignants qualifiés, de nouvelles structures des Enseignants ont été créées.

4.4.1 ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE

Il a été procédé à la réhabilitation et / ou construction de 11 TTC (Teacher Training Colleges) sur 12 prévus à raison d'une Ecole par Province du Pays. Ces Collèges

destinés uniquement à former les Enseignants du Primaire, remplacent alors les sections Normales Primaires qui cohabitaient avec les autres sections dans les Groupes scolaires. Les 11 fonctionnent déjà . Ils pourront former environ 2.500 Enseignants par an. Ils serviront également comme Centres de recyclage des Enseignants en cours d'emploi pendant les vacances. Parallèlement, des Enseignants D4 et D5 auront une formation continue qualifiante pour devenir des D6 grâce à un programme de formation à distance et d'auto – formation avec des modules développés par le KIE en collaboration avec les TTC'S.

4.5.2. ENSEIGNANTS DU SECONDAIRE

L' Institut Supérieur Pédagogique de Kigali ou Kigali Institute of Education (KIE) assure la formation initiale des Enseignants du Secondaire pour toutes les matières enseignées au secondaire. D'ici 2003, environ 300 enseignants de niveau bachelier seront formés. Parallèlement, le KIE forme à distance, plusieurs D6 qui enseignent au secondaire pour devenir des bacheliers après un certain nombre d'année de formation. La faculté de l'Education de l'Université Nationale du Rwanda (UNR) a subi une restructuration pour former également des enseignants du secondaire.

4.5.3. MESURES PRISES ET A PRENDRE POUR MOTIVER LES ENSEIGNANTS

A. Mesures incitatives d'ordre professionnel :

- Formation en cours d'emploi pour acquérir plus de qualification, obtenir un diplôme de niveau supérieur et ainsi monter de grade;
- Recyclage pour maîtriser l'utilisation de nouveau matériel et acquérir des connaissances sur les nouvelles méthodes d'enseignement et pouvoir ainsi garder le travail;
- Octroi de matériel didactique et des livres pour améliorer l'environnement de travail;
- Renforcement du Partenariat avec leurs syndicats .

B. Mesures incitatives d'ordre matériel :

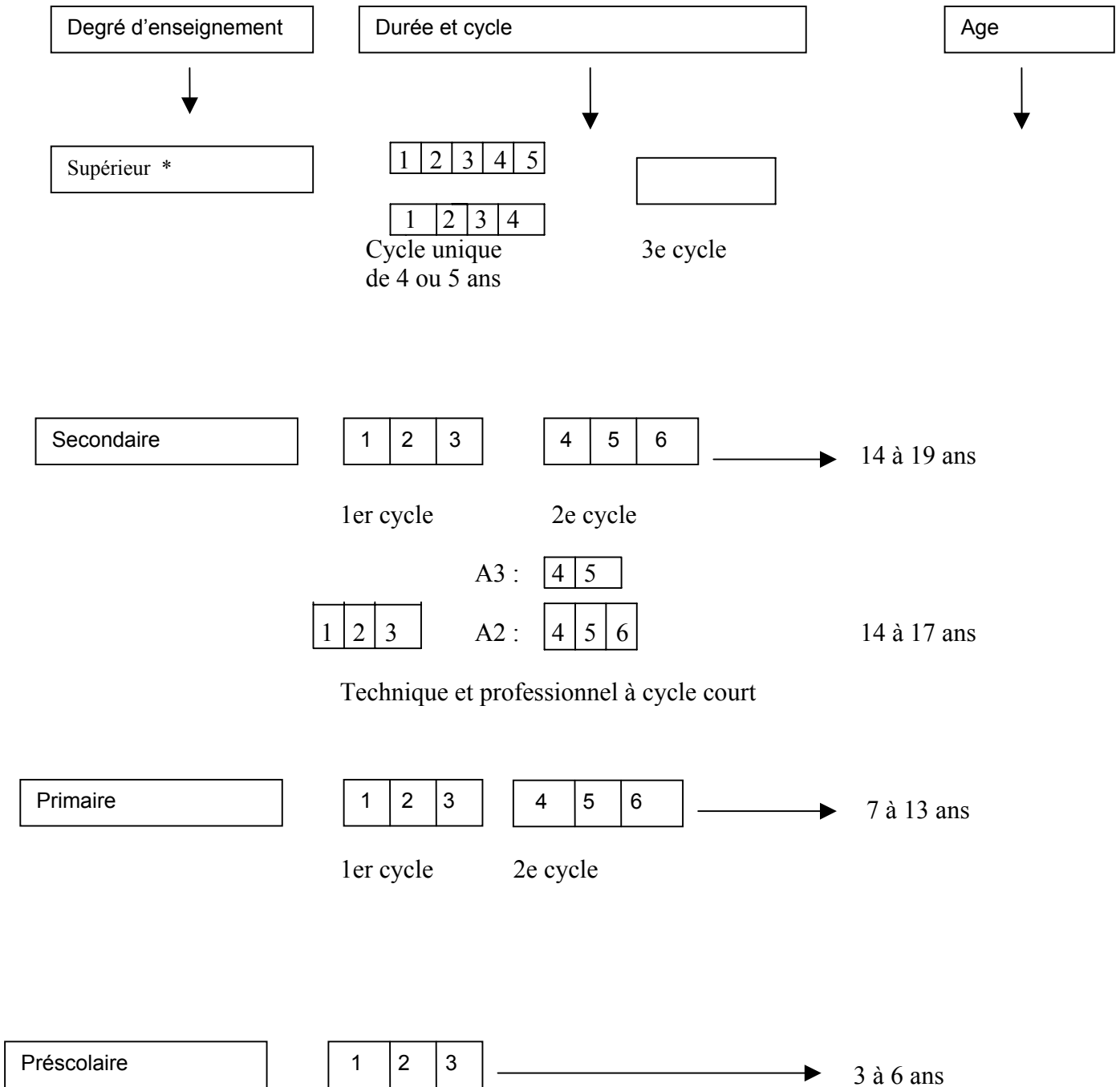
- Garantie auprès des banques commerciales pour avoir des crédits de construction et/ou de moyens de transport de son choix,
- Octroi de logements à location-vente;
- projet de création d'une Banque des Enseignants, etc.

V. STRUCTURE ET GESTION DE L'EDUCATION

5.1. Structure

Le système éducatif est composé de différents types et degrés d'enseignement allant de l'éducation préscolaire à l'enseignement supérieur. Sa récente restructuration par l'introduction d'un premier et d'un deuxième cycle aussi bien au primaire qu'au secondaire s'avère fondamentale et opportune.

La structure du système d'enseignement au Rwanda



Source : Ministère de l'Education, juin 1997.

* : Structure adoptée à partir de 2000.

1. Education préscolaire :

(2-3 ans pour enfants de 3 à 6 ans) dans les écoles maternelles.

2. Enseignement primaire :

5 ans dont 3 ans de 1er cycle pour lecture, écriture, mathématiques de base en Kinyarwanda et 3 ans de 2e cycle d'enseignement général fondamental.
Le primaire est sanctionné par un certificat d'études primaires.

3. Enseignement post - primaire : formation professionnelle de 1 à 3 ans dans les centres des métiers.

4. Enseignement secondaire :

6 ans 1er cycle de 3 ans ou Tronc commun
2e cycle de 3 ans : diverses filières ou sections d'enseignement secondaire général, d'enseignement secondaire pédagogique, d'enseignement technique et professionnel.
Le premier cycle est sanctionné par un Certificat de fin de tronc commun.
Le 2e cycle par un Certificat d'études secondaires ou par un diplôme de fin d'études secondaires.

5. Education spéciale :

assurer aux handicapés physiques et mentaux une éducation qui leur facilite l'intégration sociale. Une attention particulière sera consentie en vue d'établir les textes légaux et réglementaires régissant l'éducation spéciale et de créer davantage de structures d'accueil et de gestion. Pour l'instant, il y a seulement 3 écoles, une école pour les sourds-muets, une pour les aveugles et une autre pour les handicapés mentaux.

6. Enseignement supérieur :

On prévoit sa restructuration.

Aujourd'hui, on a 2 cycles :

- Un cycle unique de Licence à 4 ans sauf en Pharmacie, Agronomie, Sciences de l'Ingénieur, où l'on fait 5 ans et la Médecine qui dure 6 ans .
- un 3^{ème} cycle de Doctorat de 2 à 4 ans

N.B.

Les structures de l'éducation non - formelle sont gérées par d'autres Ministères (Ministère de l'Administration locale et des Affaires Sociales -MINALOC- et Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture -MIJESCAFOP-) - **voir chapitres VIII et IX.**

5.2. Administration et gestion

En 1997, le MINEPRISEC et le MINESUPRES qui géraient respectivement l'enseignement primaire et secondaire et l'enseignement supérieur, ont fusionné pour former un seul Ministère, le MINEDUC (Ministère de l'Education).

a. L'Administration Centrale actuelle comprend : 7 Directions techniques, 4 Directions d'appui (IGE, CNER, CNRU, CNDP,), une unité de lutte contre le sida et 2 divisions rattachées au Secrétaire Général (Secrétariat Central et Audit interne.(voir en annexe l'organigramme du cadre organique approuvé par le Conseil du Gouvernement).

b. L'Administration Locale (Inspections d'Arrondissement et de Secteur)

Avec la politique nationale de décentralisation, beaucoup de compétences et de responsabilités seront transférées à l'Akarere (*District*) ou *Entités urbaines décentralisées*. Le District est conçu comme un centre de fourniture de services qui touchent directement le bien être des populations locales (Gouvernement local).

Ainsi beaucoup de services de l'éducation qui étaient gérés par l'Administration Centrale ont été transférés au Gouvernement local. Il s'agit notamment des Inspections d'arrondissement devenues des Directions Education et Jeunesse au niveau de la Province et des Inspections de secteur devenues des Services Sociaux au niveau des Districts. Les services de coordination, de planification, de contrôle, d'évaluation, d'élaboration des programmes et de formation reviennent toujours à l'Administration centrale.

En matière d'éducation, des **entités locales** sont :

- Les Etablissements scolaires
- Le Services social du District
- La Direction Education et Jeunesse au niveau de la Province
- Le Conseil de District
- Conseil de Province

VI. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE : MATIERES ET CONTENU

6.1. INTRODUCTION

Après le génocide et les massacres politiques de 1994 ainsi que le rapatriement des rwandais **ayant vécu dans des systèmes éducatifs différents, anglophones et francophones**, le système éducatif rwandais de 1996 vivait une situation floue voire désordonnée. C'est dans ce cadre qu'il s'est tenu une Conférence Nationale sur la Politique et la Planification de l'Education en Avril 1995 en vue d'harmoniser les points de vue sur les grandes orientations, les stratégies et les programmes prioritaires du nouveau système éducatif rwandais. Ladite Conférence a recommandé la tenue des séminaires - ateliers chargés de revoir et d'harmoniser les Curricula d'enseignement

primaire et secondaire, d'où l'Organisation du Séminaire - Atelier sur la Révision et l'harmonisation des Programmes de l'Enseignement Primaire et Secondaire, en Mai 1996.

Les documents de travail de ce séminaire ont été rassemblés en provenance des pays voisins francophones (Burundi, Ex - Zaïre) et des pays proches anglophones (Kenya, Ouganda , Tanzanie) avec ceux utilisés au Rwanda auparavant.

Ce séminaire a notamment :

- défini les profils de sortie des élèves après le tronc commun et/ou après la section (cycle long et cycle court) ;
- déterminé les branches obligatoires et des cours à option pour chaque année d'études ;
- déterminé les sections d'enseignement secondaire général, pédagogique, professionnel et technique à maintenir, à fusionner, à supprimer ou à créer ;
- déterminé les branches professionnelles et techniques au niveau des sections ;
- élaboré la grille horaire hebdomadaire pour le tronc commun et pour les sections ;
- trouvé le consensus sur le contenu de l'enseignement de la Religion / Morale / Divinity ;
- différencié les appellations, Certificat et Diplôme, etc.

Les participants au séminaire - atelier étaient environ 110 personnes choisies comme suit :

- Enseignants qualifiés, expérimentés et de diverses spécialités, identifiés dans les écoles publiques, libres subsidiées et privées, à l'Université Nationale du Rwanda (UNR) et dans les institutions d'Enseignement Supérieur, en proportion acceptable de francophones et d'anglophones , les bilingues étaient privilégiés ;
- le Personnel scientifique des Divisions du CNDP;
- les Spécialistes connus pour leur expérience dans l'enseignement actif ou dans la conception et/ou évaluation des Curricula d'enseignement secondaire qui travaillent dans les services étatiques, para - étatiques ou privées (y compris les techniciens supérieurs œuvrant dans les industries) ;
- les Partenaires nationaux de l'Education (le Secrétariat National de l'Enseignement Catholique, l'Association des Musulmans au Rwanda, le Bureau National de l'Enseignement protestant, le Représentant légal de l'Enseignement adventiste, etc.).

Avec ledit séminaire, il a été mis en place une nouvelle structure de l'enseignement secondaire général et pédagogique. En Novembre 2000 , les programmes des filières techniques (des sections sciences infirmières, laboratoire, hygiène et assainissement, agricole, vétérinaire et forestier) ont été harmonisés. Seuls les programmes du sous - secteur de l'Enseignement Technique à caractère industriel comprenant un certain nombre de sections n'ont pas pu être harmonisés jusqu'ici.

6.2. MATIERES ET CONTENU

6.2.1.Branches à dispenser au primaire

Au premier cycle

Les programmes, excepté ceux de Français et d'Anglais, sont enseignés en Kinyarwanda.

Toutes les disciplines, le Français et l'Anglais non compris, sont dispensées en Kinyarwanda.

Au deuxième cycle

Les programmes sont élaborés en français et en anglais sauf celui de Kinyarwanda. Toutes les branches, hormis le Kinyarwanda, sont dispensées soit en français, soit en anglais selon les possibilités. Un accent particulier est mis sur le Kinyarwanda comme discipline enseignée.

Les branches à dispenser sont :

1. Kinyarwanda
2. Français
3. Anglais
4. Mathématiques
5. Science et Technologie Elémentaire (STE)
 - Biologie
 - Physique
 - Chimie
 - Agriculture et élevage
 - Hygiène
 - Artisanat
 - Tâches domestiques
 - Etude du milieu
6. Initiation artistique
 - Dessin
 - Chant
 - Danse
 - Théâtre
7. Education Physique et Sports
8. Religion
9. Morale
10. Civisme
 - Education à la Paix
 - Droits de l'homme
 - Réconciliation
11. Histoire
12. Géographie

N.B. : L'Education Sexuelle et la lutte contre le VIH seront intégrées dans les disciplines

suivantes :

- a) Biologie
- b) Hygiène
- c) Religion
- d) Morale
- e) Langues

6.2.2. Grille horaire du Primaire

BRANCHES	1ère année	2ème année	3ème année	4ème année	5ème année	6ème année
Ikinyarwanda	7	7	6	3	3	3
Français	4	4	5	5	5	5
Anglais	4	4	5	5	5	5
Mathématique	6	6	6	5	5	5
S.T.E.	3	3	3	4	4	4
Initiation Artistique	2	2	2	1	1	1
Education Physique et Sport	2	2	1	1	1	1
Religion	1	1	1	1	1	1
Morale	1	1	1	1	1	1
Civisme	1	1	1	2	2	2
Histoire	-	-	-	1	1	1
Géographie	-	-	-	1	1	1
Devoir	-	-	-	1	1	1
Travail Manuel	30'	30'	30'	30'	30'	30'
TOTAL	31⁵	31⁵	31⁵	31⁵	31⁵	31⁵

6.3. Branches à dispenser au Secondaire :

Les branches et les grilles horaires ont été déterminées par consensus en 1996 après analyse de la plupart des *systemes éducatifs* qu'a connus la population scolaire actuelle de notre pays et sur base des constantes qui s'en dégagent.

6.3.1. Grille horaire du Tronc Commun

Branche	1ère année	2è année	3è année
1. Religion/Morale	1	1	1
2. Kinyarwanda	2	2	2
3. Français	6	6	6
4. Anglais	6	6	6
5. Mathématiques	6	6	6
6. Physique	2	2	2
7. Chimie	2	2	2
8. Biologie	2	2	2
9. Géographie	2	2	2
10. Histoire	2	2	2
11. Initiation artistique	1	1	1

- Musique			
- Dessin			
12. Initiation à l'Economie	2	2	2
- Commerce et Comptabilité			
- Economie domestique			
- Agri - élevage			
13. Education Politique	2	2	2
14. EPS	1	1	1
Total : 14 Branches	37	37	37

6. 3.2. Grille horaire de l'Enseignement Secondaire Général

Section Scientifique

a) Option : Math-Physique

I. Cours spécifiques	4e	5e	6e
1. Mathématiques	8	8	10
2. Physique	6	6	8
3. Chimie	3	3	3
4. Géographie	2	2	2
5. Biologie	2	2	-
6. Dessin Scientifique	-	3	3
II. Cours Généraux			
1. Français	3	2	2
2. Anglais	3	2	2
3. Education Politique	2	1	1
4. Religion/Morale	1	1	1
5. Education Physique et Sportive	1	1	1
6. Kinyarwanda	2	2	-
Total : 12 Branches	33	33	33

b) Option : Bio-Chimie

I. Cours spécifiques	4ème année	5ème année	6ème année
1. Biologie	6	7	8
2. Chimie	6	7	8
3. Mathématiques	4	5	5
4. Physique	3	3	3
5. Géographie	2	2	2
II. Cours généraux			
1. Français	3	2	2
2. Anglais	3	2	2
3. Kinyarwanda	2	2	-
4. Religion/Morale	1	1	1
5. Education Politique	2	1	1
6. Education Physique et Sportive	1	1	1
Total : 11 Branches	33	33	33

c) Option : Lettres

I. Cours spécifiques	4ème année	5ème année	6ème année
1. Kinyarwanda	4	4	4
2. Anglais	7	7	7
3. Français	7	7	7
4. Swahili	4	5	5
5. Histoire	4	4	4
II. Cours généraux			
1. Religion/Morale	1	1	1
2. Education Politique	2	1	1
3. Education Physique et Sportive	1	1	1
4. Géographie	2	2	2
5. Esthétique	1	1	1
Total : 10 Branches	33	33	33

d) Option : Sciences humaines

I. Cours spécifiques	4ème année	5ème année	6ème année
1. Histoire	5	6	6
2. Géographie	5	5	5
3. Economie	5	5	5
4. Sciences sociales			
- Psychologie	3	-	-
- Sociologie	-	3	-
- Philosophie	-	-	3
5. Mathématiques	3	3	3
II. Cours généraux			
1. Religion/Morale	1	1	1
2. Education Politique	2	1	1
3. Anglais	3	3	3
4. Français	3	3	3
5. Education Physique et Sportive	1	1	1
6. Kinyarwanda	2	2	1
Total : 11 Branches	33	33	33

6.3.3. Grille horaire de l'Enseignement Pédagogique

I. Cours Spécifiques	4ème année	5ème année	6ème année
1. Psychopédagogie	4	3	3
2. Méthodologie	4	2	-
- Leçons d'essai	2	2	-
- Leçons pratiques	-	3	3
3. Pratique Pédagogique + Séminaire	-	-	2

II. Cours généraux			
1. Mathématiques	3	3	3
2. Français	3	3	3
3. Anglais	3	3	3
4. Kinyarwanda	2	2	2
5. Physique	2	2	2
6. Chimie	2	2	1
7. Biologie	2	2	2
8. Technologie	1	1	1
9. E.P.S./Secourisme	1	2	1
10. Education Politique	1	1	1
11. Religion/Morale	1	1	1
12. Histoire	2	1	1
13. Géographie	2	2	1
14. Musique	1	1	1
15. Dessin	1	1	2
Total : 18 Branches	37	37	33

6.3.4. Enseignement Technique et Professionnel (ETP)

Le sous secteur de l'ETP offre plusieurs options de niveau A₂ et de niveau A₃. Celles qui ont pu rouvrir après la guerre fonctionnent sur le modèle de l'ancienne structure inadaptée à la nouvelle politique éducative, avec des programmes qui, selon des études concordantes, ne répondent plus aux exigences du marché de l'emploi et aux besoins réels de la population. La création d'un Tronc Commun de 3 ans comme plate-forme de préparation à toute spécialisation dans les sections a également eu un impact sur la structure des filières techniques et professionnelles. Le Centre National du Développement des Programmes (CNDP) vient d'organiser un séminaire - atelier qui a mis en place une structure cohérente de l'Enseignement Professionnel et prévoit d'en faire de même pour l'Enseignement Technique.

Les Sections actuelles sont :

1. Enseignement Professionnel

A2

- Agricole
- Génie rural
- Action sociale
- Economique
- Commerce et comptabilité
- Droit et Administration
- Secrétariat
- Sciences infirmières
- Laboratoires
- Nutrition et Diététique

A3

- Agricole
- Encadrement économique de la jeunesse
- Laborantins
- Hôtellerie et Tourisme
- Sciences infirmières
- Secrétariat et Comptabilité
- Hôtellerie et Tourisme
- Hygiène et Assainissement

2. Enseignement Technique

A2

- Electricité
- Electromécanique
- Electronique
- Travaux Publics et Constructions
- Engins et Poids Lourds

A3

- Electricité
- Mécanique générale
- Mécanique automobile
- Menuiserie

L'Enseignement artistique (A3 - Dessin technique, Sculpture, Arts) n'a pas rouvert après 1994.

6.4. Calendrier scolaire (primaire et secondaire) :

Début : Septembre

Fin : Juin

Vacances de Noël : Fin Décembre (2 semaines)

Vacances des Pâques : Mars - Avril (2 semaines)

Grandes vacances : Début Juillet (2 mois)

VII. PRINCIPALES REALISATIONS (INDICATEURS, STATISTIQUES...)

7.1. Quelques Indicateurs :

- Au Primaire et au niveau national, **le ratio élèves - maîtres** : **56**. Pour réduire ce ratio à 40, il faudra investir dans les « Teacher Training Colleges » c'est - à - dire Ecoles Normales Primaires, pour produire 2.500 enseignants qualifiés par an et avoir des fonds nécessaires pour engager des enseignants supplémentaires. A cette condition, on aura 100 % de qualification dans l'enseignement primaire en 2010.

- Qualification des Enseignants :

Le corps enseignant du primaire peut être regroupé en **6 catégories**, à savoir :

- a) Enseignants ayant un diplôme pédagogique obtenu auprès d'une école normale : **49 %**
- b) Enseignants diplômés D6 mais n'ayant pas fréquenté l'école normale : **8 %**
- c) Enseignants ayant réussi au moins 4 années d'études secondaires dans une école normale : **12 %**
- d) Enseignants ayant réussi au moins 4 années d'études secondaires dans des sections non pédagogiques : **10 %**
- e) Enseignants ayant réussi 1 à 3 ans post - primaires dans des sections non pédagogiques : **1 %**
- f) Enseignants ayant réussi 1 à 3 ans post - primaires dans les « Centres CERAI » « ou dans « la Familiale » et autres non pédagogiques : **20 %** (le groupe le plus important)

Le taux de qualification des enseignants du secondaire est encore faible : **41 %** au niveau national mais varie selon les Provinces.

Participation à l'école primaire, 1990-2000

LES STATISTIQUES DE L'EDUCATION PRIMAIRE								
L'année académique	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97	1997/98
Elèves	1.100.437	1.104.902	*	820231	941012	1.039657	1.154768	1.270731
Garçons	552.568	556.731	*	*	*	*	574642	636544
Filles	547.869	548.171	*	*	*	*	580126	634187
Ecoles	1710	1724	*	1283	1882	1845	1918	1944
Maîtres	19.183	18.937	*	16825	17705	18394	20232	22433
Qualifiés	56,7%	60,1%	*	45,60%	39%	40,20%	32,50%	46,60%
Non - qualifiés	43,3%	39,9%	*	54,40%	61%	59,80%	67,50%	53,40%
Elèves par maître	42,4%	58,3%	*	*	*	*	*	56,6
Taux Brut de Scolarisation (TBS)	65,6%	76,6%	*	*	*	*	*	*
Taux Net de Scolarisation (TNS)	62,2%	71,1%	*	*	*	*	*	*
Taux d'admission dans le secondaire	*	*	*	*	*	*	18,0%	21,0%
Taux de promotion	76,1%	75,1%	*	*	*	*	66,5%	56,2%
Taux de redoublement	12,9%	15,0%	*	*	*	*	28,0%	32,1%
Taux d'abandon	11,0%	10,8%	*	*	*	*	5,5%	11,7%
Taux d'inscription dans la première année du primaire	104,7%	112,4%	*	*	*	*	*	*

* : données non disponibles

PARTICIPATION A L'ECOLE SECONDAIRE 1991-2000

ANNEE ACADEMIQUE	1990-91	1991-92	1992-93	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
Ecoles publiques et libres subsidiées								
Etudiants	28.162	39.002	*	3077	20.533	26.333	48.926	45.045
Garçons	16.791	22.651	*	*	*	*	*	*
Filles	11.391	16.351	*	*	*	*	*	*
Ecoles	82	83	*	10	85	111	124	132
Enseignants	1.839	2.274	*	307	1711	1739	3274	2611
% d'Enseignants qualifiés	62,9%	*	*	*	*	*	*	*
Etudiants par Enseignants	*	*	*	10,0	12,0	15,1	20,6	17,3
Ecoles privées								
Etudiants	16.936	23.699	*	*	*	23.667	33.298	45.786
Garçons	9.143	12.616	*	*	*	*	*	*
Filles	7.793	11.083	*	*	*	*	*	*
Ecoles	66	95	*	*	65	99	123	128
Enseignants	963	*	*	*	*	*	1512	1663
% d'Enseignants qualifiés	*	*	*	*	*	*	*	*
Etudiants par Enseignant	*	*	*	*	*	*	22,0	27,5
TOUTES ECOLES								
Etudiants	45.098	62.701	*	*	*	50.000	82.224	90.840
Garçons	25.934	35.267	*	*	*	*	*	*
Filles	19.184	27.434	*	*	*	*	*	*
Ecoles	148	178	*	*	*	210	247	260
Enseignants	2.802	3.412	*	*	*	*	3886	4274
% d'Enseignants qualifiés	*	*	*	*	*	*	*	*
Etudiants par Enseignant	*	*	*	*	*	*	21,2	21,3

* : Données non disponibles

Participation à l'éducation supérieure, 1990-2000

LES STATISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR							
L'année académique	1990/91	1991/92	1992/93	1993/94	1994/95	1995/96	1996/97
Etudiants							
UNR					2821	4131	4178
ISFP						61	94
ISAE							92
KHI							76
KIE							
KIST							
Total					2821	4196	4440
Professeurs							
UNR						160	192
ISFP						19	27
ISAE							15
KHI							
KIE							
KIST							
TOTAL					126	179	234

La majorité de ces Institutions n'existaient pas ou n'avaient pas encore ouvert en 1995

VIII. La formation professionnelle (1990-2000)

Les gouvernements rwandais qui se sont succédés depuis l'accession du Rwanda à l'indépendance ont tous eu le souci de l'intégration sociale des jeunes. Mais les méthodes employées sont différentes d'une période à une autre.

En effet, la population rwandaise est constituée en grande majorité par les jeunes de moins 25 ans (ex : environ 60 % de la population globale est âgé de moins de 18 ans). Et parmi les jeunes scolarisés, un pourcentage très réduit (environ 20 %) passe à l'école secondaire après avoir satisfait aux épreuves de l'examen officiel. On est en droit de se demander le sort réservé aux 80 % restant des jeunes. Et c'est à ce niveau qu'intervient l'éducation non formelle.

Pour parer à ce problème, on avait mis en place les CERAI (Centre d'Enseignement Rural et Artisanal Intégré). Cependant, ce système n'a pas donné des fruits escomptés car l'enseignement était axé essentiellement sur la théorie et n'était pas profitable aux jeunes rwandais. C'est ainsi que les CERAI ont fait place aux C.F.J. (Centre de Formation des jeunes).

Avec les événements malheureux de 1994, la situation des jeunes s'est davantage détériorée et des problèmes d'un autre genre ont vu le jour.

Ainsi, la direction de la formation professionnelle a reçu une nouvelle mission qui est d'assurer à la jeunesse rwandaise déscolarisée et désœuvrée une formation professionnelle efficace et pratique afin de faciliter son intégration harmonieuse dans la société.

Pour remplir cette mission, l'introduction d'un certain nombre de réformes dans la formation professionnelle s'est imposée. C'est entre autres :

◆ **au niveau de l'apprentissage**

-
- l'accent est mis plus sur la pratique que sur la théorie (l'apprenti passe plus de 85 % de son temps dans l'atelier)
- les programmes de formation ont été uniformisés
- la durée de formation a été réduite à une année avec une période de stage d'au moins deux mois dans une entreprise locale
- introduction du cours d'entrepreneuriat (CEFE : Compétences Economiques par la Formation en Entrepreneuriat) comme cours complémentaire.

◆ **au niveau de l'évaluation**

- l'évaluation des élèves est trimestrielle et se déroule sur les travaux en atelier
- lors du jury de fin d'étude, un agent de la direction de la formation professionnelle (division programme) est toujours présent
- les inspections pédagogiques se font le plus souvent possible par les agents de la direction de la formation professionnelle.

au niveau du recrutement

- le recrutement des apprentis se fait par le biais d'un test de sélection (car la demande est toujours plus grande par rapport à l'offre)
- la candidature de filles est toujours encouragée (les filles sont bloquées par des facteurs culturels)
- le recrutement se fait sans distinction aucune ni de sexe ni de religion ou autre.

◆ au niveau du suivi des anciens lauréats

- les facilitateurs CEFÉ assurent le suivi d'un certain nombre d'anciens lauréats travaillant comme petits entrepreneurs ou en associations
- le financement des groupements d'anciens lauréats.

◆ au niveau de la formation des formateurs

- des séminaires de recyclage sont organisés dans chaque filière de formation au moins une fois l'année
- conception des livrets du formateur pour chaque filière enseignée.

◆ au niveau de l'ouverture du CFJ à la communauté

- les équipements et matériels du CFJ sont exploités par les artisans de la communauté environnante
- les infrastructures du CFJ servent de lieu de loisir pour les jeunes de la communauté.

En ce qui concerne les programmes d'apprentissage, il existe au sein du Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Culture, la Division Programme qui s'en charge. Cette division travaille étroitement avec les partenaires expatriés, les formateurs et les entreprises locales.

- Par exemple, la division programme organise un séminaire - atelier sur la modification d'un programme de formation x : les participants à cet atelier sont la division programme, les experts en x œuvrant dans la formation professionnelle et les formateurs des CFJ dans le domaine x. A l'issue de ce séminaire, il y a un document (programme provisoire de formation) qui est produit mais qui doit être présenté aux différentes entreprises travaillant dans ce domaine pour commentaires. Et toutes les remarques provenant des entreprises sont prises en considération dans l'élaboration d'un programme définitif de formation.

Les deux principaux problèmes majeurs auxquels la formation professionnelle au Rwanda est confrontée sont le nombre grandissant des jeunes par rapport aux moyens dont dispose le gouvernement rwandais, et l'autofinancement des CFJ (Centre de formation des jeunes).

Pour résoudre le problème de rapport entre l'offre et la demande, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture encourage les partenaires locaux (Associations, congrégations religieuses, particuliers, entreprises, etc...) à intervenir dans le

domaine de la formation professionnelle. Et le Ministère facilite les démarches administratives.

Pour ce qui est de l'autofinancement des CFJ, le Ministère de la jeunesse, des Sports et de la Culture facilite l'octroi aux CFJ des équipements de production, en plus des équipements pédagogiques.

La diversification des filières et par conséquent l'introduction des nouveaux produits sur le marché est préconisée. Actuellement, 17 filières sont enseignées dans différents CFJ et ce nombre augmente au fur des années. Cependant, telle filière est introduite dans un tel CFJ en tenant compte des potentialités du milieu.

IX. L'EDUCATION NON FORMELLE (1990 – 2000)

9.1. INTRODUCTION

Le présent rapport décrit la situation de l'éducation non formelle au Rwanda au cours des 10 dernières années. Il esquisse d'abord d'une façon générale la situation de l'éducation populaire, les objectifs, les stratégies ainsi que le contenu de l'éducation. Ensuite il présente les actions menées d'une façon sommaire, certains des problèmes et les solutions envisagées.

En effet, l'éducation non formelle, longtemps comprise dans un sens restreint (alphabétisation) a dépassé ce cadre pour embrasser un champ plus large. Elle a pour mission non seulement de réduire l'analphabétisme mais également de s'occuper de la vie de la population en général et de la culture de la paix. Elle doit inculquer les connaissances de base, promouvoir, restaurer et renforcer les valeurs nationales disparues à partir du début de la décennie et pour en fonder des nouvelles.

9.2 APERCU GENERAL DE LA SITUATION DE L'EDUCATION NON FORMELLE AU RWANDA

Le début de la dernière décennie, spécialement entre 1990 et 1994, a été marqué par une période d'instabilité croissante par le déclenchement de la guerre d'octobre 1990 qui a culminé avec le génocide d'avril 1994, moment où le taux d'analphabétisme était de 44%. Ce taux a dès lors atteint son point culminant avec la poursuite des hostilités.

Au fil des années, la fréquentation des centres d'alphabétisation par la population adulte et la jeunesse déscolarisée a diminué à cause de multiples abandons qui se sont considérablement augmentés pendant la guerre.

Les activités de l'éducation populaire étaient complètement paralysées. Au niveau des infrastructures la plupart des bâtiments ont été pillés ; le personnel massacré et autre exilé. Tout était à refaire.

La situation d'après guerre mettait le pays en présence d'un grand nombre de personnes (adultes et jeunes confondus) analphabètes, nécessitant une éducation de base. Les jeunes handicapés, orphelins traumatisés pour avoir participé de gré ou de force au génocide, les militaires démobilisés... tous avaient besoin d'un cadre de référence pour les valeurs patriotiques en vue d'un développement durable.

Avec l'appui de certains partenaires tels que l'UNICEF, l'UNESCO, le FNUAP, la Banque Mondiale ainsi que les ONG locales, l'Etat a redynamisé les activités de l'éducation populaire en réhabilitant les structures et certaines infrastructures d'encadrement et d'alphabetisation. Les activités de sensibilisation et de formation des alphabétiseurs et celles d'apprentissage et de suivi dans les centres d'alphabetisation ont été réalisées.

Dès lors, l'éducation non formelle a comme défi la réalisation d'une éducation saine, spécialement pour notre pays en luttant contre l'analphabétisme qui affecte la population n'ayant pas fréquentée le système éducatif formel.

Selon les données du recensement général de la population du 15/081991, le taux d'analphabétisme s'élevait à 43,6%. En 1993, il était de 49,8 % et en 1996, il était de 47,6% (Enquête socio - démographique).

La croissance de ce taux d'analphabétisme est liée à plusieurs facteurs dont les principaux sont :

- l'impact de la guerre et du génocide sur les ressources humaines et les infrastructures
- la pauvreté de la population
- le taux de croissance de la population (3,1 selon le document « country Population Assesment »).
- les déperditions scolaires.

En 1997, sur 154 Communes que comptait le pays, 123 avaient des bâtiments réservés aux activités de l'éducation populaire. Ces activités étaient et sont même aujourd'hui coordonnées par les centres communaux de développement et de formation permanente (C.C.D.F.P.). La même année, quelques 2.307 centres d'alphabetisation étaient opérationnels contre 1970 centres totalement endommagés.

Actuellement, après la reconstruction et la réhabilitation la majorité des centres sont opérationnels et l'éducation non formelle est dispensée par les personnes physiques sous les auspices des autorités locales, des ONG locales ou étrangères, des confessions religieuses, des mouvements et associations des jeunes estudiantins ou non, des centres nutritionnels et diverses associations de production.

Les programmes en vigueur tiennent compte de la motivation du public - cible notamment de ses préoccupations, de sa composition, etc.

Ils sont proposés d'une part pour développer une alphabetisation professionnalisante et d'autre part pour la population à des activités génératrices de revenus par l'apprentissage des technologies appropriées et ainsi baliser les bases d'un développement intégré durable.

9.2. Objectifs et stratégies

9.2.1. Objectifs

a) Objectif global

Faire de la famille une base de l'épanouissement socio-économique des Rwandais en fournissant aux populations des connaissances de base suffisantes.

b) Objectifs spécifiques

1. Renforcer les connaissances de base de la population surtout des femmes et des filles en matière de santé, d'hygiène, de nutrition, de planification familiale, de protection de l'environnement.
2. Réduire l'analphabétisme de 80% d'ici 2005.
3. Renforcer les capacités productives de la population en vue de lutter contre la pauvreté sous toutes ses formes
4. Promouvoir les attitudes de paix, de tolérance, de justice, d'équité et du respect des droits de la personne et rendre ainsi le citoyen rwandais confiant en son avenir.
5. Faire acquérir à la population des compétences techniques indispensables à la création et à la gestion des projets générateurs de revenus.
6. Redynamiser les structures de l'éducation non formelle (Centres de district et Provinciaux de Développement et de Formation Permanente CCDFP et CPDFP).
7. Sensibiliser la population sur les dangers des anti-valeurs (prostitution, toxicomanie, sorcellerie).

9.2.2. Stratégies

- Identifier les besoins en matière d'éducation non formelle
- Mobiliser les autorités politiques et administratives, les représentants des confessions religieuses, les responsables des projets de développement et la population elle-même à soutenir l'éducation non formelle.
- Promouvoir l'écoulement de produits des centres des districts et centres provinciaux de développement et de formation permanente, des associations, des groupements et des coopératives.
- Recruter et former un personnel suffisant et compétent
- Construire de nouveaux centres de district et centres provinciaux de développement et de formation permanente et réhabiliter ceux existants
- Associer les bénéficiaires à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des actions
- Assurer le suivi régulier des activités en matières de l'éducation non formelle
- Mettre en place un cadre de coordination des actions de l'éducation non formelle
- Utiliser les moyens informels pour renforcer l'éducation non formelle
- Elaborer une loi régissant l'éducation non formelle
- Faciliter les bénéficiaires de l'éducation non formelle à l'accès au crédit et promouvoir leur épargne.

9.2.3. Programme et contenus d'enseignement

Deux séminaires qui réunissaient tous les intervenants dans le domaine de l'éducation non formelle tenus successivement en Mars et Mai 1998 ont recommandé aux partenaires locaux d'aider les populations bénéficiaires à adapter le programme d'enseignement à leurs besoins, et ont adopté les thèmes ci-après :

9.2.3.1. Alphabétisation fonctionnelle

- a. L'apprentissage de la lecture et de l'écriture
- b. L'apprentissage du calcul

9.2.3.2. Education au sens civique

- a. Aperçu de la géographie du Rwanda
- b. Brève histoire du Rwanda
- c. Les fondements de l'unité nationale
- d. Les principes fondamentaux de la démocratie
- e. L'éducation à la paix, à la réconciliation nationale et à la résolution des conflits
- f. Les droits de l'homme et de la justice sociale
- g. Promotion de la culture rwandaise
- h. Genre et développement

9.2.3.3. Education pour la santé

- a. Promotion et entretien de la santé (la nutrition, l'hygiène, l'assainissement de l'environnement et l'amélioration de l'habitat).
- b. La prévention contre les maladies (les maladies les plus courantes, la santé reproductive et le VIH/SIDA, les soins et le secourisme).

9.2.3.4. Education pour la production

- a. Economie familiale (agriculture et élevage, gestion de ménage, planning familial, problème démographique).
- b. Participation au développement communautaire (construction et protection des infrastructures, administration, gestion des petites entreprises et études de petits projets générateurs de revenus, entrepreneuriat des femmes, coopération de l'épargne et crédit).
- c. Education aux techniques de la vie courante (manipulation des outils et fabrication des objets, promotion des ateliers, de l'artisanat et des technologies appropriées).

9.3. Les actions qui ont été menées

Au cours de cette décennie, plusieurs actions ont été menées dont les principales sont :

- Séminaires avec les différents partenaires de l'éducation populaire sur les nouvelles orientations de l'éducation populaire
- Recrutement du personnel
- Formation des agents dans le domaine de l'éducation des adultes (Andragogie, méthodologie d'alphabétisation fonctionnelle, technique d'animation, santé reproductive et planning familial, genre et développement, etc.).

- Conception et élaboration des thèmes de l'éducation populaire
- Elaboration des manuels sur l'alphabétisation fonctionnelle, la santé reproductive, le genre et le développement
- Distribution du matériel pédagogique aux Centres de district de Développement et de Formation Permanente
- Formation de la population sur les divers métiers (agriculture, tricotage, broderie, coupe - couture, menuiserie, maçonnerie)
- Sensibilisation et conscientisation de la population sur leurs problèmes ainsi que les voies et moyens de les résoudre.
- Sensibilisation des parents pour faciliter à tous les enfants l'accès à l'enseignement formel
- Entreprise (après la guerre de 1994) de la campagne nationale de lutte contre l'analphabétisme :
 - impression des manuels d'alphabétisation
 - activités de sensibilisation et de formation des alphabétiseurs et suivi des activités d'apprentissage dans les centres d'alphabétisation
 - distribution du matériel didactique pour les centres d'alphabétisation.

9.4. Problèmes et solutions envisagées

9.4.1. Problème

Malgré les efforts déployés par l'Etat pour soutenir ce domaine d'éducation, les problèmes à affronter persistent encore :

- Insuffisance d'infrastructures appropriées et du personnel formé pour l'éducation non formelle vu le nombre des demandeurs
- Insuffisance du matériel didactique
- Taux d'analphabétisme élevé (43,6 en moyenne en 2000).

9.4.2. Solutions envisagées

Pour résoudre tous ces problèmes l'Etat a envisagé un ensemble de solutions et cela va avec la politique actuelle du processus de décentralisation et de démocratisation où la population doit organiser de telle sorte qu'elle prenne en charge ses propres initiatives de développement.

Sa mission à poursuivre est de :

- Construire les centres communaux de développement et de formation permanente (là où ils n'existent pas)
- Réhabiliter et équiper ceux existants
- Former les alphabétiseurs des centres d'alphabétisation
- Réadapter les programmes de formation
- Produire le matériel de formation et de sensibilisation à l'éducation populaire.

9.5. **CONCLUSION** Ce rapport couvre une période difficile. Il souligne les réalisations du Gouvernement dans le domaine de l'éducation non formelle au cours de la période pendant laquelle les activités y relatives avaient été momentanément interrompues par les événements catastrophiques de 1990 à 1994. Il décrit l'évolution de l'éducation populaire dans cette dernière décennie et montre l'engagement de l'Etat avec les concours des divers organismes internationaux, pour relancer ces activités et redynamiser ce secteur qui touche

la majorité de la population. Une réhabilitation progressive des structures et des infrastructures d'encadrement de cette masse paysanne n'ayant pas pu bénéficier de l'éducation formelle est en cours ; et cela dans le souci de voir la famille rwandaise être la base de l'épanouissement socio-économique. C'est pour cette raison qu'un programme d'enseignement et des stratégies ont été adoptés pour répondre à cet objectif. Bien que les résultats soient louables, beaucoup de choses restent à faire. Cela demande un soutien tant matériel que financier de la part des organismes qui s'intéressent à la promotion de l'éducation non formelle.

CONCLUSION GENERALE :

Ce rapport décrit le développement de l' Education formelle et non formelle au cours de la dernière décennie. La grande partie de cette période coïncide avec des événements catastrophiques dont le sommet a été le génocide de 1994. Le système éducatif dans son ensemble en a été durement affecté. Le rapport passe en revue les principales faiblesses actuelles du système qui sont en grande partie le résultat de cette situation particulière vécue par le pays au cours de ladite période. Il décrit l'engagement de l'Etat avec la participation de tous, parents, partenaires locaux et internationaux, pour reconstruire et redynamiser ce secteur qui constitue la priorité des priorités du Gouvernement. Plusieurs actions ont été menées, d'autres sont en cours ou prévues pour venir à bout des différentes contraintes auxquelles le système est confronté. La formation des ressources humaines dans tous les domaines avec un accent particulier sur la formation des enseignants, l'éducation de base pour tous, la lutte contre la pauvreté par l'éradication de l'analphabétisme, la promotion de l'enseignement des sciences, de la technologie et des langues, sont parmi les objectifs majeurs du Ministère de l'Education. Le système éducatif est appelé à être le pilier de la réconciliation nationale par la promotion d'une éducation intégrale respectueuse des droits de l'homme, de l'acceptation de l'autre. Les indicateurs statistiques montrent que, grâce aux efforts consentis par le Gouvernement et avec le soutien de la communauté internationale au cours de la période des urgences, le système éducatif se normalise peu à peu. Mais beaucoup de choses restent à faire, le grand défi restant le financement de l'éducation. Le soutien extérieur dans ce domaine est toujours souhaité. Le MINEDUC développe un **Partenariat** basé sur le processus **SWAp** (Sector Wide Approach) qui permettra de définir clairement la participation de chaque intervenant avec allocation des ressources financières aux priorités fixées et éviter la dispersion et la duplication des efforts.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 Politique Sectorielle de l'Education au Rwanda, MINEDUC, mai 1998
- 2 Attributions du MINEDUC, janvier 2000
- 3 Rapport du Séminaire – Atelier sur la Révision et l' Harmonisation des Programmes de l'Enseignement Secondaire, Kigali, mai 1996
- 4 Etude du Secteur de l'Education au Rwanda, Kigali, novembre 1997
- 5 Rapport du Recensement Général des Enseignants au Rwanda, MINEDUC, juillet 2000
- 6 Statistiques de l'Enseignement, MINEPRISEC, 1990-1991
- 7 Statistiques de l'Enseignement, MINEPRISEC, 1991-1992
- 8 Recensement Statistique, Primaire et Préscolaire, MINEDUC, 2000-2001
- 9 Séminaire sur l'éducation non formelle, Kigali, juin 1995.
- 10 Projet d'amélioration de l'éducation populaire, 1995.
- 11 Country population Assesment Kigali, 2000.
- 12 Etude du secteur de l'Education au Rwanda, Kigali, novembre 1997.
- 13 Enquête socio – démographique, Kigali, (1996).

ORGANIGRAMME DU MINISTRE DE L'EDUCATION

